

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16 (dont 2 procurations)

L'an deux mille vingt-cinq le trois novembre, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAUX, Maire
Date de convocation : 29 octobre 2025

PRESENTS : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., LAGORGETTE P., CAZERES C., VICAIRE BONNIEU D., HUGON DE MASGONTIER A., BOISDRON C., BONNEFONT M MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T., MALLET J.

ABSENTS EXCUSÉS : VIAUD A. procuration à LACHAUD J., FORESTIER M. procuration à SAUTREAUX J.M.,

ABSENTE : CHABANET M.

SECRETAIRE : CAZERES C.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 07/10/2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L’EXERCICE 2024

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2 – RESTAURATION MÉDIATHÈQUE - CONVENTION ATD ASSISTANCE TECHNIQUE A MAÎTRISE D’OUVRAGE

Monsieur le Maire indique que sur conseil de l'avocat de la commune, et sans attendre les conclusions de la démarche judiciaire en cours, il est proposé de nous attacher les services de l'Agence Technique Départementale pour une assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Il présente la convention proposée par l'ATD24, sollicitée pour assister la commune dans la réalisation de son projet de restauration de la médiathèque.

Il précise que la mission confiée à l'ATD est une mission intégrée d'assistance technique partielle à Maîtrise d'Ouvrage. Le coût de la mission est fixé à 7 300,00 euros hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve les modalités de la convention avec la participation forfaitaire de 7.300€ HT,
- autorise le Maire à signer la convention.

3 – CAUE EN DANGER

Nous sommes informés des menaces qui pèsent sur le devenir des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, dont celui de la Dordogne auquel nous avons fait appel en

tout début de mandature pour une étude exhaustive sur les aménagements possible de l'ensemble du bourg de LRC. Un soutien est donc demandé.

Approuvé à l'unanimité

4 – SUBVENTION « Petite épicerie de la Double »

Monsieur le Maire informe les élus de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires à la demande de subvention pour la « Petite épicerie de la Double » et propose d'allouer une subvention pour le démarrage prochain de son activité, soit 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le montant de la subvention
- décide d'imputer cette dépense au compte 65748

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE DES NATURALISTES D'AQUITAINE

Monsieur le Maire rappelle que la commune travaille régulièrement depuis le début de la mandature avec Bruno WISNIEWSKI au travers de rencontres et conférences reconnues pour leur intérêt.

Il indique que l'Ecole des Naturalistes d'Aquitaine récemment fondée fait appel à souscription afin d'assurer ses activités et sa pérennité et propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve le montant de la subvention
- décide d'imputer cette dépense au compte 65748

6 – ÉCHANGE PARCELLES AVEC L'EHPAD

1°/ L'EHPAD doit céder à la COMMUNE les parcelles suivantes :

Section AD N°174, AD N°176 et AD N°232 (issue du N°179) document d'arpentage établi par Déborah DENIS, ces parcelles seraient cédées pour desservir les parkings de l'EHPAD ainsi que les cuisines.

Et il y a lieu de rajouter la parcelle suivante :

Section AD N°130 car la parcelle serait enclavée après la cession par PERIGORD HABITAT du N°236 (ex N°150).

2°/ La COMMUNE doit céder à l'EHPAD les parcelles suivantes :

Section AD N° 230 (issu du N°178) et AD N°233 (issu du N°180) parcelles à usage de parking

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les échanges de parcelles proposés.

7 – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE CINÉMA

Monsieur le Maire indique que sur conseil de Monsieur le Trésorier qui suit les budgets de la commune, l'exploitation d'un cinéma municipal impose la création d'un budget annexe.

Monsieur le maire précise que ce budget annexe sera assujetti à la TVA, qu'il ne prendra pas en charge les salaires des agents affectés au fonctionnement du cinéma et qu'il pourra éventuellement bénéficier d'une subvention du budget principal par dérogation aux règles d'équilibre si le déficit est dû à des sujétions de service public avec un coût de fonctionnement ne permettant pas de fixer un prix d'entrée trop élevé sans que la concurrence de soit faussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Prend acte de la création d'un budget annexe pour la gestion du cinéma en régie considéré comme un SPIC (Service Privé Industriel et Commercial) appliquant la nomenclature M4,
- Dit que le budget sera assujetti à la TVA,
- Accepte le principe du versement d'une subvention du budget principal,
- Désigne le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces dispositions.

8 – ENVELOPPE RÉGIME INDEMNITAIRE 2026

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'enveloppe budgétaire dédiée au régime indemnitaire des agents pour l'année 2026 doit être votée.

Il propose une augmentation de 2,5 % soit 93 275 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe l'enveloppe du régime indemnitaire à 93 275 euros pour l'année 2026,
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ces dispositions.

9 – ADMISSION NON-VALEUR DETTES LOYERS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables adressés par le trésorier, il s'agit d'un locataire qui a déposé un dossier de surendettement déclaré recevable le 2/07/2025. Et dont la commission de surendettement a effacé les dettes de loyer de ce dernier à hauteur de 6 074,32 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte la mise en non-valeur, des titres énumérés dans l'annexe jointe liste n° 7947210515 pour 20 pièces d'un montant de 6.074,32 euros.

Delphine VICAIRE BONNIEU

Rencontre le 29 octobre l'APLB de Ribérac dont le siège social est à Angoulême, asso d'utilité sociale ayant un atelier "espace ressource" à SMR depuis une petite 15aine d'années qui bénéficie à 10 personnes. 2 problématiques sont rencontrées :

- Asso = se voit dans l'obligation budgétaire de réduire ses coûts de transport donc ne sera présente sur la commune qu'1 journée au lieu de 2

- Commune = le diagnostic du bâtiment réalisé par la société Dekra à la demande la commune montre que le bâtiment présente une dégradation avancée et généralisée de la structure du bâtiment, pouvant compromettre sa stabilité et sa pérennité. Une proposition de délocalisation sur une autre structure sera faite demain à l'association

Jocelyne LACHAUD

- Le 16/11 balade au sentier botanique avec Bruno WISNIEWSKI
- Maison AMONT démolie entièrement, travail en cours pour l'aménagement de ce nouvel espace avec puits.

Catherine CAZERES

- Point sur les inscriptions pour le repas ou le colis de Noël des ainés

Jean Michel SAUTREAU

6/11 conseil citoyen SMICVAL

7/11 visite ferme Cinsé à Porcherat

10/11 commémoration 11 novembre au cimetière avec les écoles

11/11 commémoration 11 novembre SMR, SML et LRC

14/11 visio avec SMICVAL bilan carte salubrité

5/12 pose première pierre Crématorium e nouveau forage

Prochain conseil municipal lundi 8/12

Fin de séance à 219h25